

## ATTESTATION DE PARUTION

*Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).*

**De la part de : Laurence Cherel**  
**Identifiant annonce : 20423869 / Zone 12**  
**Numéro d'ordre : 7200978901**

Cesson sévigné,  
Le 15/04/2019

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représenté par son Directeur Olivier COLIN, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

### **COMMUNE DU MINIHIC S/RANCE MAIRIE**

le texte d'annonce légale ci-dessous :

#### **COMMUNE DE LE MINIHIC SUR RANCE 1ER AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE PORTANT SUR LA RÉVISION ALLÉGÉE N°1 ET LA MODIFICATION N°1 DU PLU**

Par arrêté n°2019-038 du 15 avril 2019, le maire de Le Minihic-sur-Rance a ordonné l'ouverture de l'enquête publique conjointe sur la révision allégée n°1 et la modification n°1 du PLU de la commune de Le Minihic-sur-Rance.

A cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné Mme Danielle FAYSSE en qualité de commissaire enquêtrice.

La personne responsable de la révision allégée et de la modification du PLU est la commune de Le Minihic-sur-Rance représentée par son maire, M. Claude RUAUD, dont le siège administratif est situé à la Mairie – place de l'église – 35870 Le Minihic-sur-Rance.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU dans le cadre de la révision allégée n°1 et dans le cadre de la modification n°1 sera éventuellement modifié pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur et fera l'objet d'une approbation par le conseil municipal pour chaque procédure.

L'enquête publique conjointe se déroulera en mairie de Le Minihic-sur-Rance (place de l'église – 35870 Le Minihic-sur-Rance) du lundi 6 mai 2019 à 8h30 au vendredi 7 juin à 17h00 inclus, soit pendant 33 jours. Mme la commissaire enquêtrice recevra le public les :

- Mardi 7 mai de 8h30 à 12h00
- Mardi 20 mai 2019 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 7 juin de 14h00 à 17h00

Le dossier d'enquête pourra être consulté sur le site internet [www.le-minihic-sur-rance.fr](http://www.le-minihic-sur-rance.fr) en mairie de Le Minihic-sur-Rance aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi – mercredi – vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- soit sur les registres d'enquêtes en mairie
- soit les adresser par courrier postal à la Mairie, avec la mention : Objet : PLU, à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice (Mairie, place de l'église – 35870 Le Minihic-sur-Rance) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique.minihic@orange.fr](mailto:enquetepublique.minihic@orange.fr)

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend pour chacune des deux procédures :

- le projet de PLU arrêté complété par une évaluation environnementale se rapportant à l'objet de l'enquête,
- le bilan de la concertation (pour la révision allégée),
- les avis émis sur le projet de PLU,
- la mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Le Minihic-sur-Rance et à la préfecture d'Ille-et-Vilaine aux jours et heures habituels d'ouvertures où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

**Cette annonce paraîtra :**

Date	Journal	Département
<b>Le 18 avril 2019</b>	<b>Le pays malouin</b>	<b>35 - ILLE ET VILAINE</b>
<b>Le 18 avril 2019</b>	<b>Ouest-france</b>	<b>35 - ILLE ET VILAINE</b>

Olivier COLIN  
Directeur de Médialex

